Réunion d'information des riverains du chantier de la RN 162

Déviation Château-Gontier/Bazouges

Présentation des travaux

Mardi 19 avril 2011 19h30 Saint-Fort – salle des Flamandes





Ordre du jour

1- Mot d'accueil : Monsieur RAIMBAULT, 1er adjoint au maire de Saint-Fort

2-Introduction:

Monsieur HARNOIS, sous-préfet de Château-Gontier

3- La déviation de Château-Gontier :

Monsieur FAVREL, DREAL des Pays de la Loire Madame MOLIN, DREAL des Pays de la Loire

4- L'organisation du chantier et calendrier : Monsieur ROUDE, DIR Ouest

5- Échanges avec les participants





1- Mot d'accueil

Monsieur RAIMBAULT, 1er adjoint au maire de Saint-Fort



2- Introduction

Monsieur HARNOIS sous-préfet de Château-Gontier

- Objet de la réunion : 2ème réunion de concertation : visites de travaux et diffusion du journal de chantier n°2
- Présentation des intervenants

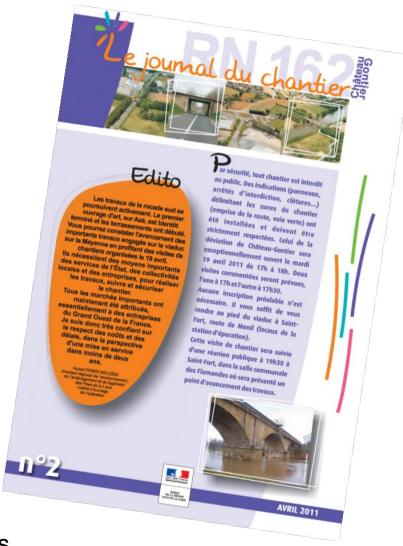


Le journal de chantier



Deux journaux

- parus en octobre 2010 et avril 2011
- distribués en mairie et dans les boîtes aux lettres des riverains du chantier





3- La déviation de Château-Gontier

Madame MOLIN, DREAL des Pays de la Loire



Les principales dates

2005 : Déclaration d'utilité publique du projet

2006 à 2008 : Études détaillées du projet

Bouclage du financement du projet

Mise en service du giratoire du Foirail

2009 : Enquêtes publiques

Finalisation des procédures administratives

■ 2010 : Acquisitions foncières

Attribution des marchés de travaux

Début des travaux

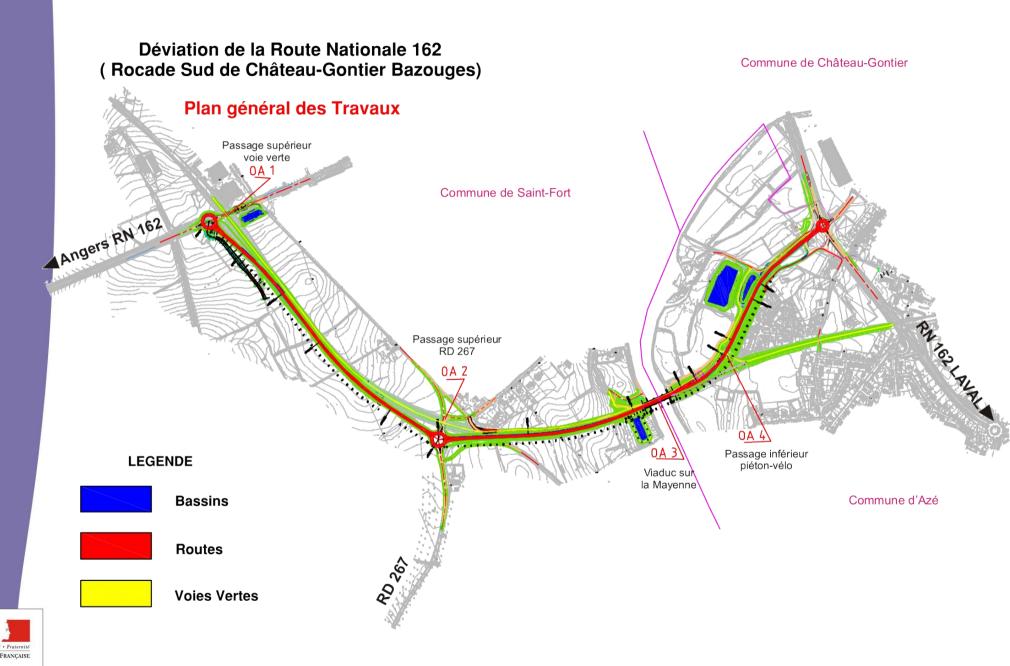
2011: Travaux sur le viaduc sur la Mayenne

Construction des ouvrages d'art

Début des terrassements



Le tracé





Le financement des travaux

La déviation est financée à hauteur de 12,5 millions d'euros par :



43 %



37 %



10 %



10 %



Les acteurs pendant les travaux

- Le préfet de région des Pays de la Loire assure la maîtrise d'ouvrage. Il est représenté par la DREAL.
- Le préfet de département de la Mayenne assure la concertation locale et prend les actes administratifs. Il est représenté par le sous-préfet de Château-Gontier.
- La DIR Ouest assure la maîtrise d'oeuvre du projet.
- Les travaux seront réalisés par des entreprises privées désignées après appels d'offres :
 - Terrassements, chaussées et assainissement : Guintoli
 - Ouvrages d'art : Marc
 - Aménagements paysagers et Signalisation: entreprises non désignées



Les acteurs après la mise en service de la déviation

- La DIR Ouest assurera l'entretien et l'exploitation de la déviation (District de Laval CEI de Château-Gontier)
- Le Conseil général de la Mayenne reprendra l'actuelle RN 162 qui va être déclassée
- La Communauté de communes gèrera la voie verte créée le long de la déviation
- Les communes d'Azé, de Saint-Fort et de Château-Gontier : les voies communales et la RD 267 (route du Mesnil) qui va être déclassée



Le calendrier des travaux

Septembre 2010 : notification des marchés

Automne 2010 : début des travaux section Nord :

dégagement des emprises (sauf le bicross

reporté en juin), déviation des réseaux,

installations de chantier

Hiver 2010 : ouvrages d'art section Nord OA n°3 et 4

Printemps 2011 : terrassement section Nord

ouvrages d'art section Sud OA 1 et 2

Automne 2011 : dégagement des emprises et terrassement

section sud

2012 : fin des travaux, signalisation, plantations

mise en service



4- L'organisation du chantier et calendrier

Monsieur ROUDE, DIR Ouest



Mesures pendant l'exécution des travaux

- Prise en compte des cycles de vie de la faune et de la flore dans le phasage des travaux
- Abattage des arbres au strict nécessaire pour les travaux
- Mesures imposées aux entreprises pendant les travaux : bruit, déchets, eau, installations de chantier
- Perturbations des voies de circulation : desserte des habitations, itinéraires piétons et chemins de halage
- Information des riverains : journal de chantier, panneaux de chantier
- Sécurité du chantier : chantier interdit au public, mission SPS



Organisation des travaux section Nord

2010

Novembre: défrichage des abords du viaduc, réseaux,

suppression des accès à la voie ferrée,

enlèvements installations publiques

Décembre : installations de chantier, travaux OA4

2011

Janvier à mars : construction de l'ouvrage d'art OA4

Janvier à septembre : travaux viaduc sur la Mayenne OA3

Février : débroussaillage

Mars à mai : terrassement (dont talus voie ferrée)

Juin: démolition du terrain du bicross

Juillet à septembre : assainissement, chaussées

Octobre à novembre : finitions, plantations

2012

Automne: écran anti-bruit





Installations de chantier OA 4 (retirées aujourd'hui)





Construction du OA 4



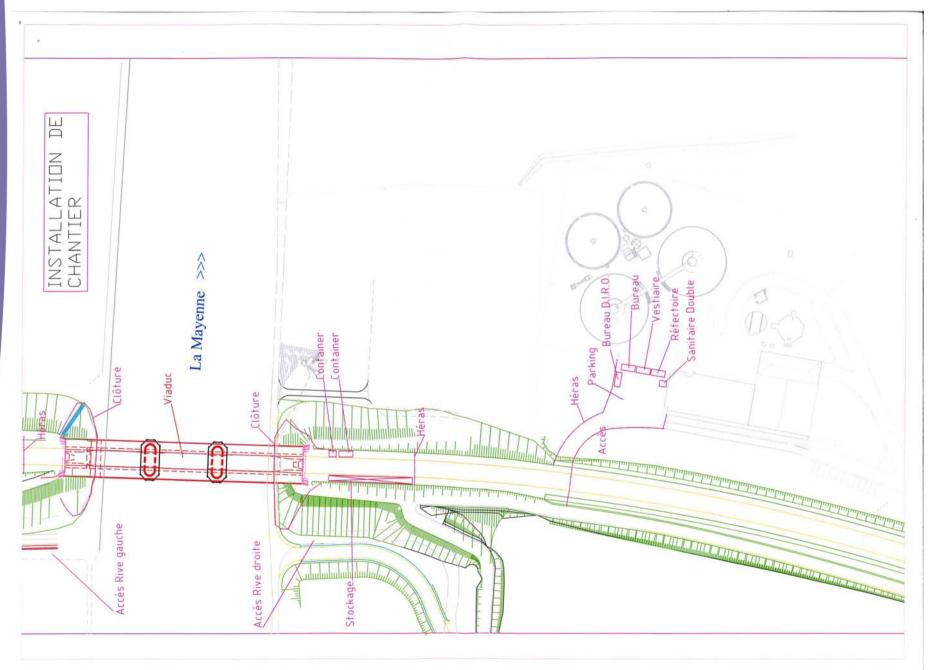


Construction du OA 4





Installation de chantier Viaduc OA 3





Ouvrage actuel : 101,40 m de long et 8,64 m de large, composé de 3 arches

Démolition des encorbellements et des gardes corps et arasement des têtes de tympans

Mise en place d'une nouvelle dalle béton permettant l'élargissement de l'ouvrage et des encorbellements latéraux de 3,5 m et 4 m

Nettoyage des parements de l'ouvrage

Coût des travaux : 2,2 millions d'euros





































Organisation des travaux section Sud

2010

Novembre: transfert du ballast sur la partie nord

2011

Avril – Septembre: aménagement ouvrage d'art OA1

construction ouvrage d'art OA2

Septembre: défrichage,

Septembre à nov. : terrassement, assainissement

2012

Janvier à fin d'été : assainissement, chaussées,

giratoire RN 162 sud

Automne: équipements, signalisation,

plantations

Hiver: fin des aménagements paysagers



La construction du OA2





5- Échanges avec la salle



6- Annexes



Mesures compensatoires

- Création d'une voie verte piétons, cyclistes, cavaliers
- Plantations de haies et d'alignement d'arbres : 2 arbres plantés pour 1 abattu. Plantations complémentaires sur les terrains de la commune d'Azé
- Restauration et création de mares
- Protections acoustiques des habitations situées à proximité immédiate de la déviation
- Bassins d'assainissement, séparation des eaux de collecte
- Compensation zone d'expansion des crues, protection du lotissement du Petit Tertre





Bruit

- Étude spécifique réalisée par Acoustex suite à des mesures effectuées en 2003 (2 mesures de longue durée 24h et série de mesure de 1 heure)
- Conformément à la réglementation, la contribution de la déviation ne doit pas dépasser 60 dB(A) en période diurne et 55 dB(A) en période nocturne en façade des habitations
- Pour respecter ces exigences, les protections acoustiques sont les suivantes :
 - 3 merlons
 - 2 écrans anti-bruit
- Des nouvelles mesures seront réalisées après la mise en service pour vérifier le respect des objectifs



Bruit

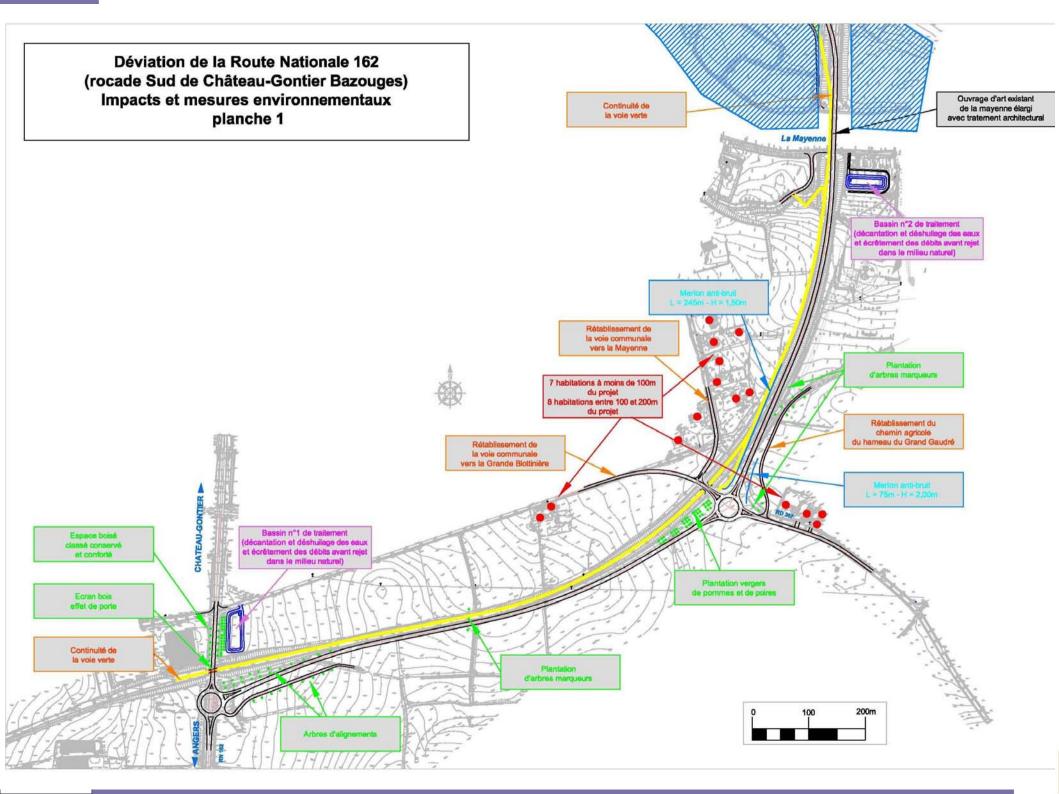
Le décibel : c'est l'échelle de mesure de pression acoustique caractérisant un son, l'indice A indiquant qu'un filtre a été utilisé afin d'approcher au mieux la sensibilité de l'oreille humaine.

Les valeurs caractéristiques généralement relevées sont :

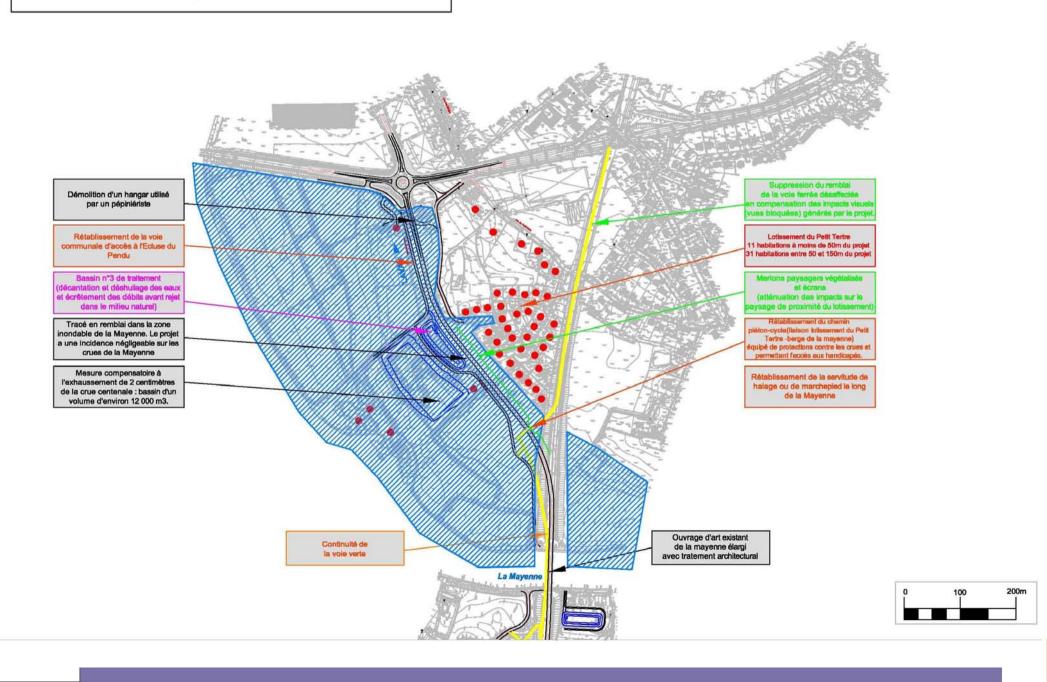
En rase campagne, de nuit	40 dB(A)
En rase campagne, de jour	50 dB(A)
En zone urbaine	60 à 70 dB(A)
Sur les grands axes	70 à 80 dB(A)

On considère le début de gêne entre 60 et 65 dB(A) et la gêne permanente à partir de 70 dB(A).

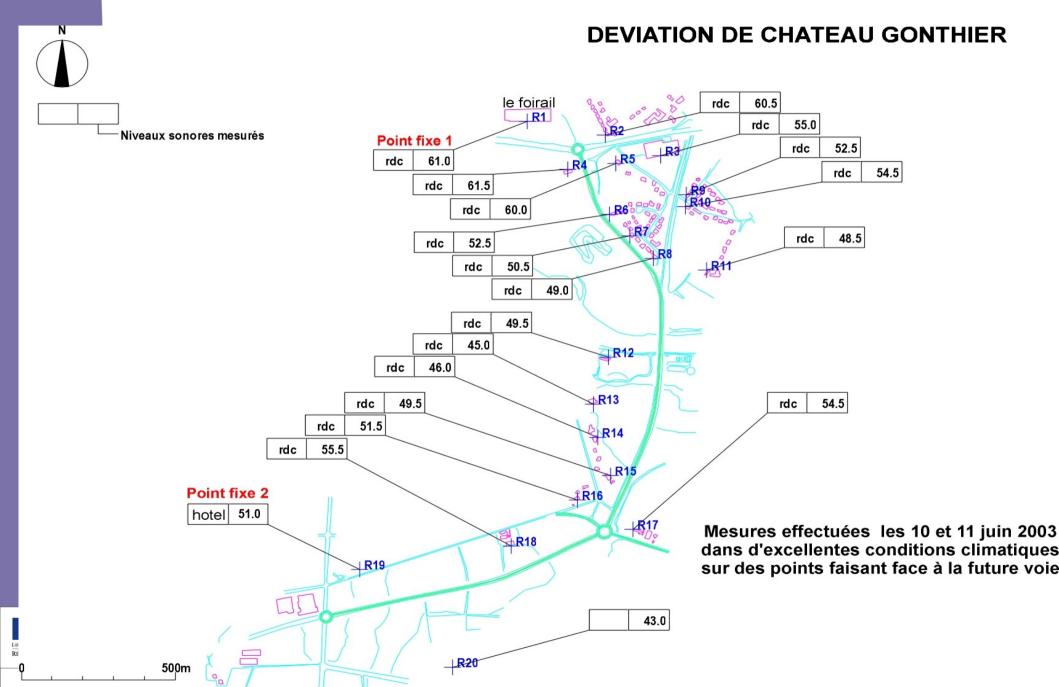




Déviation de la Route Nationale 162 (rocade Sud de Château-Gontier Bazouges) Impacts et mesures environnementaux planche 2



Bruit : mesures effectuées en 2003



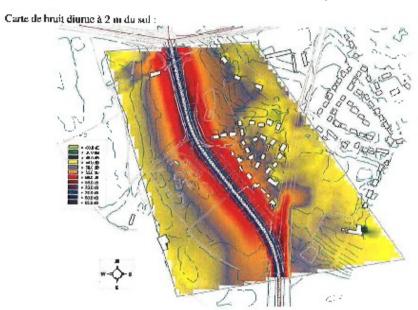
PA15 DE LA LUIKE

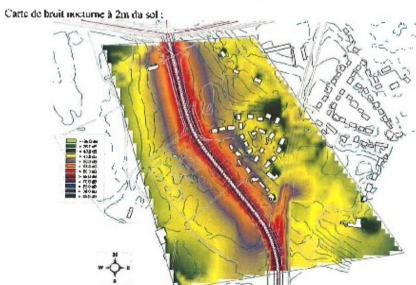
SECTEUR 1

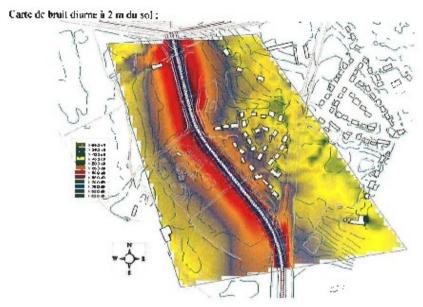
Paysage sonore en 2020, sans protection

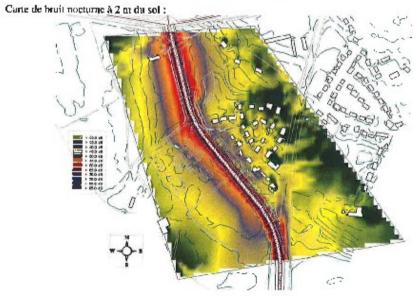
SECTEUR 1 - Scénarlo 2

Paysage sonore en 2020, avec protection

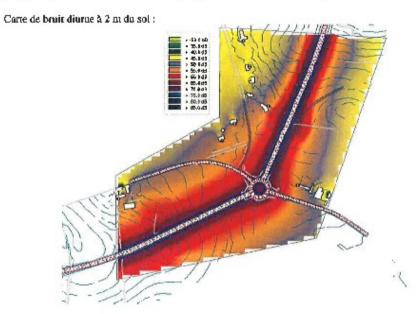




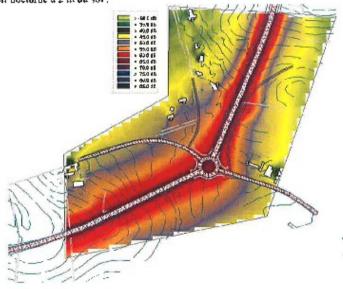




SECTEUR 2 Paysage sonore en 2020, saus protection

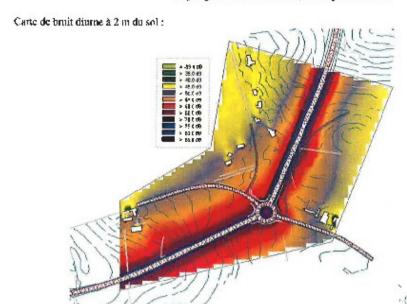


Carte de bruit nocturne à 2 m du sol :

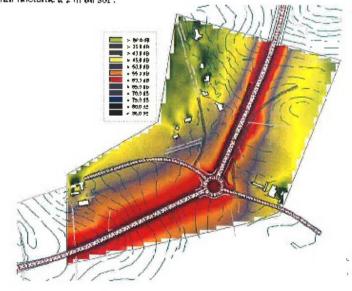


SECTEUR 2 Pay

Paysage sonore en 2020, avec protection



Carte de bruit nocturne à 2 m du sol :



Redistribution des voiries

